

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 mars 2026 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2026-073

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2026

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-074

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 16 février 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-075

Transfert de dossiers à Dunton Rainville Avocats

ATTENDU QUE la ville a confié le mandat de services professionnels à la firme PFD Avocats pour assurer la défense de la Ville dans les dossiers 700-17-017621-219 et 700-17-017385-203 et pour agir à titre d'avocat conseil ;

ATTENDU QUE l'avocat œuvrant pour la ville a quitté la firme PFD Avocats pour rejoindre la firme Dunton Rainville Avocats ;

ATTENDU QUE la ville désire continuer d'être représentée par l'avocat responsable des dossiers en cours qui joindra la firme Dunton Rainville Avocats et aussi retenir les services de ce cabinet dans les dossiers 700-17-017621-219 et 700-17-017385-203 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville confirme qu'elle a mis un terme aux mandats actuellement en cours des dossiers 700-17-017621-219 et 700-17-017385-203 auprès de la firme PFD Avocats pour les confier à la firme Dunton Rainville Avocats aux mêmes conditions que celles qui prévalaient et ce à compter du 27 février 2026 ;

QUE la ville confirme à la firme PFD Avocats, sa volonté de transférer les dossiers 700-17-017621-219 et 700-17-017385-203, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à la firme Dunton Rainville Avocats pour représenter les intérêts de la Ville de Sainte-Adèle, dans les dossiers judiciaires 700-17-017621-219 et 700-17-017385-203.

RÉSOLUTION NO. 2026-076

Modification de la résolution 2026-034 (Nomination d'un procureur substitut pour la cour municipale)

ATTENDU la résolution 2026-034 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2026-034 soit amendée en ajoutant les trois attendus suivants:

ATTENDU l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la clause 2.3 de cette entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale ;

ATTENDU QU'en vertu de cette même clause, il y a lieu de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner un procureur suppléant pour l'application de cette entente.

RÉSOLUTION NO. 2026-077

Octroi d'un mandat – Représentation - Cour municipale de Sainte-Adèle

ATTENDU que la firme PFD avocats est mandatée pour représenter la Ville de Sainte-Adèle dans les dossiers d'urbanisme ;

ATTENDU QUE pour le dossier U2025-1917-A, PFD avocats sont en conflit d'intérêt ;

ATTENU QUE la Ville doit désigner une autre firme d'avocats pour la représenter dans ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme Trivium Avocats pour représenter la Ville de Sainte-Adèle auprès de la Cour Municipale de Sainte-Adèle dans le cadre du dossier U2025-1917-A, au tarif de 225\$ de l'heure plus taxes et déboursés.

RÉSOLUTION NO. 2026-078

**Autorisation de signature – Convention de dépôt de documents inactifs
(Loi sur les archives)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, c A-21.1), Bibliothèque et Archives nationales du Québec peut autoriser la Cour municipale à déposer, après entente, ses documents inactifs aux archives de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Ariane Bélanger, greffière adjointe et archiviste, à signer la convention de dépôt avec la cour municipale de Sainte-Adèle pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

D'AUTORISER Geneviève Nolet, greffière de la cour municipale, à signer la convention de dépôt avec la Ville de Sainte-Adèle, pour et au nom de la cour municipale de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-079

Création de sous-catégories et de secteurs – Rôle d'évaluation 2027-2028-2029

ATTENDU l'adoption du projet de loi 39, le 8 décembre 2023, qui permet aux municipalités de créer, définir et utiliser des secteurs sur leur territoire ainsi que des sous-catégories d'immeubles résidentiels et non résidentiels;

ATTENDU QU'une résolution est nécessaire en vue du dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour les années 2027, 2028 et 2029 afin de permettre à la Ville d'exercer les pouvoirs prévus par les articles 57.1.1 et 57.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* dans le cadre de la préparation du rôle d'évaluation ;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 3 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle exprime officiellement son intention auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut d'appliquer les articles 57.1.1 et 57.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* lui permettant de créer des secteurs et des sous-catégories d'immeubles résidentiels et non résidentiels aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale.

RÉSOLUTION NO. 2026-080

Autorisation – Contrat - Logiciel des finances SFM – Acquisition du module de taxation

ATTENDU QU'en 2023, une migration du logiciel Mégagest vers la Suite financière municipale (SFM) de PG Solutions s'est faite pour les modules Comptabilité, Fournisseur, Inventaire, Dette et simulation, Immobilisation et PTI

ATTENDU QUE le module de la Taxation demeure le seul à ne pas avoir été migré;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 3 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition du module Taxation à PG Solutions pour un montant de 169 196 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, à signer le contrat en lien avec cette acquisition, pour et au nom de la ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2026-081

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #73 – Syndicat des cols bleus - Poste saisonnier d'horticulteur – Saison estivale 2026

ATTENDU les dispositions de l'article 19 (abolition et création de fonction) de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU les besoins actuels du service des travaux publics relativement aux travaux d'horticulture ;

ATTENDU la volonté de mettre en place un projet pilote pour la saison estivale 2026, consistant à créer un poste saisonnier d'horticulteur pour optimiser les travaux d'horticulture ;

ATTENDU QUE l'employeur s'assurera de déposer la présente lettre d'entente auprès du Ministère du travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU #73 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols bleus de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des travaux publics ainsi que le directeur des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-082

Évaluation de rendement – Travaux de marquage de la chaussée – TP-2022-018

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU la *Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires* ;

ATTENDU QUE le conseil a adjugé le contrat des travaux de marquage de la chaussée à Lignes-Fit inc. par la résolution 2022-444 adoptée à la séance du 19 décembre 2022 ;

ATTENDU l'évaluation de rendement de Lignes-Fit inc. de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 8 décembre 2025 ;

ATTENDU le rapport de rendement insatisfaisant transmis par poste prioritaire à l'entrepreneur en date du 21 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE tel que prévu par la Loi, le soumissionnaire avait 30 jours de la réception de la copie du rapport pour nous transmettre, par écrit tout commentaire sur ce rapport ;

ATTENDU QU'aucun commentaire a été transmis à la ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve l'évaluation de rendement insatisfaisant de Lignes Fit inc. dans le cadre du contrat des travaux de marquage de la chaussée ;

QUE cette entreprise et ses dirigeants soient inscrit sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de ce jour.

RÉSOLUTION NO. 2026-083

Autorisation de paiement – Recommandation (provisoire) - Travaux de pavage 2025

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 25 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération de la retenue provisoire, pour les travaux de réfection mineure de pavage 2025, soit un montant de 64 005.69 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavage Ste-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-084

Octroi de contrat - Réparation par hydro-excavation - ST-2026-02-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de cinq (5) fournisseurs pour la réparation ou le remplacement de composantes du réseau d'aqueduc par hydro-excavation ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (plus taxes)</u>
- Groupe Calimax inc.	45 540.00 \$
- Sanivac (9363-9888 Québec inc.)	56 200.00 \$

ATTENDU la recommandation de Yohevia Polanco Rosario, chargé de projets aux Services techniques et hygiène du milieu, datée du 4 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à Groupe Calimax inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 45 540 \$, plus les taxes applicables, pour la réparation ou le remplacement de composantes du réseau d'aqueduc par hydro-excavation ou excavation pneumatique pour la période d'avril 2026 à avril 2027 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-085

Octroi de contrat – Approvisionnement en hypochlorite – ST-2603-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour l'approvisionnement en hypochlorite ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- RBF International inc.	41 551.97 \$
- Mégalab inc.	50 629.74 \$

ATTENDU la recommandation de Yohevia Polanco Rosario, chargé de projets aux Services techniques et hygiène du milieu, datée du 16 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise RBF International inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 36 140 \$, plus les taxes applicables, pour l'approvisionnement en hypochlorite ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-086

Octroi de contrat – Plans et devis - Mise aux normes - Ventilation - Station d'épuration Mont-Rolland – ST-2537-5-EPDS-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour la mise aux normes de la ventilation du bâtiment principal de la station d'épuration Mont-Rolland ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Parallèle 54	87 783.75 \$
- Gbi Experts-conseils inc.	136 208.25 \$
- Les Services EXP inc.	224 680.50 \$

ATTENDU la recommandation de Yohevia Polanco Rosario, chargé de projets aux Services techniques et hygiène du milieu, datée du 16 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Parallèle 54, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 76 500 \$, plus les taxes applicables, pour la mise aux normes de la ventilation du bâtiment principal de la station d'épuration Mont-Rolland ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1297.

RÉSOLUTION NO. 2026-087

Autorisation de paiement – Recommandation du décompte #9 (provisoire) - Réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial - secteur pentes 40-80 - Phase 3

ATTENDU la recommandation du décompte #9 (provisoire) de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, pour la phase

3 des travaux de réfection des infrastructures et d'implantation d'un réseau pluvial dans le secteur des pentes 40-80, datée du 24 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte #9 (provisoire) pour la phase 3 des travaux de réfection des infrastructures et d'implantation d'un réseau pluvial dans le secteur des pentes 40-80, soit un montant de 272 871.07\$, taxes incluses, à Construction G-NESIS inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1339, les subventions PAVL et PRIMEAU.

RÉSOLUTION NO. 2026-088

Autorisation de signature – Entente pour l'utilisation conjointe de bornes de raccordement communes – Projet Versant Mont-Gabriel

ATTENDU la résolution 2025-431 adoptée à la séance du 15 septembre 2025 approuvant la signature du protocole d'entente dans le cadre du projet Mont-Gabriel pour des travaux de prolongement de rue et d'infrastructures des rues Tour du lac, Scandinave, Remontée, Reliefs et de la Réserve;

ATTENDU l'entente concernant l'occupation conjointe de bornes de raccordement communes destinées à la fourniture des services d'Hydro-Québec, Bell Canada, Cogeco Connexion inc. et Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les termes de l'entente à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Cogeco Connexion inc. et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'occupation conjointe de bornes de raccordement communes destinées à la fourniture des services d'Hydro-Québec, Bell Canada et Cogeco Connexion inc., laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2026-089

Autorisation – Cession de rues et infrastructures - Projet Golf Alpine

ATTENDU le protocole d'entente pour travaux municipaux signé le 21 août 2024 pour le prolongement de la rue et des infrastructures ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis soumis pour la Phase 1 du projet ;

ATTENDU QUE le lot cadastral parcellaire 6 643 750 (partie de la rue de la Vallée et sentier) peut être cédé à la Ville ;

ATTENDU QU'une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts est prévue être versée par le promoteur lors de la cession du lot 6 643 750, soit 5,5 % de la contribution en espaces et une portion en valeur monétaire de 4,5 % ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 15 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession du lot cadastral parcellaire 6 643 750 (partie de la rue de la Vallée et sentier) à titre de contribution de fins de parcs, sentiers et espaces verts du projet, afin que le promoteur 9109-4169 Québec inc. puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QUE les frais de notaire soient à la charge du promoteur ;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-090

Octroi de contrat – Plans et devis - Mise aux normes - Fourniture et l'installation de génératrice au poste Patry - ST-2602-EPDS-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre (4) fournisseurs pour la mise aux normes du surpresseur Patry ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	91 685.25 \$
- Équipe Laurence inc.	138 285.23 \$
- Artelia Canada	158 297.63 \$

ATTENDU la recommandation de Simon King, directeur adjoint aux Services techniques et hygiène du milieu, datée du 4 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Parallèle 54 Expert-Conseil inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 79 900 \$, plus les taxes applicables, pour la mise aux normes du surpresseur Patry ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1377.

RÉSOLUTION NO. 2026-091

Adoption – Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable Réseaux : Riverdale/Ronchamp/Rolland

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, conformément au nouveau *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, a annoncé son intention de faire passer la concentration maximale du plomb de 0,010 mg/L à 0,005 mg/L dans l'eau potable afin de se conformer à la nouvelle recommandation établie;

ATTENDU QUE les municipalités responsables de systèmes de distribution d'eau potable ont été invitées à entreprendre l'élaboration d'un plan municipal de réduction du plomb dans l'eau potable et la mise en place d'un plan d'évaluation et d'intervention, à cet effet;

ATTENDU QU'il est demandé aux municipalités d'être proactives et de mettre en œuvre leur plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau et ainsi dresser l'inventaire des secteurs visés, effectuer un échantillonnage visant à dépister la présence de plomb dans l'eau et planifier le remplacement des entrées de service et des conduites problématiques, le cas échéant. Il importe également, durant ce processus, d'informer les citoyens concernés de la progression du plan;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville approuve et maintienne actif le plan d'action quinquennal, présenté en mars 2026 par les Services techniques et hygiène du milieu, pour les années 2026 à 2031;

QUE la Ville publie sur son site Internet, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable et le suivi du plan d'évaluation et d'intervention relatif à la réduction du plomb dans l'eau potable.

RÉSOLUTION NO. 2026-092

Autorisation de signature – Protocole d'entente - Travaux de prolongement de rue et d'infrastructures – rues Artémise et Bidou (Relief Nord) – Phase 2

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur Relief Nord S.E.C., représenté par monsieur David Gagné, dans le cadre du projet conventionnel Relief Nord phase 2 pour les rues Artémise et Bidou, sur les lots 6 542 499, 6 542 530 et 6 542 531, cadastre du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux de prolongement proposés par le promoteur Relief Nord S.E.C., représenté par monsieur David Gagné, conformément au plan 48792102, version 9, daté du 7 juillet 2023, préparé par la firme BC2 ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur Relief Nord S.E.C., représenté par monsieur David Gagné et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

RÉSOLUTION NO. 2026-093

Demande de dérogation mineure – 1069, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-053

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1069, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre que 6 des cases de stationnement situées dans le stationnement intérieur soient d'une profondeur de 5,18 mètres alors que l'article 262 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une profondeur minimale de 5,5 mètres.

Le tout tel que montré au plan préparé par Mark Calce, architecte, en date 16 janvier 2026.

Avant le débat et le vote, madame la conseillère Audrey Joly a dénoncé son intérêt pour une des demandes et a quitté la salle.

RÉSOLUTION NO. 2026-094

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-PIIA* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2026-044

2945, rue Proteau

- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2026-045

3026, rue Lafontaine

- **Véranda**

Résolution du CCU – 2026-046

1400, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2026-048

250, rue Séraphin

- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2026-049

250, rue Séraphin

- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2026-051

555, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

QUE le conseil **REFUSE** la demande de PIIA suivante :

Résolution du CCU – 2026-047

Lot 6 516 543 (rue des Oies-Blanches)

- **Construction**

La demande est refusée, car elle ne respecte pas les critères d'évaluation du PIIA en vigueur, notamment en lien avec l'article 80 et les critères visant l'architecture champêtre et de villégiature, l'orientation parallèle du bâtiment aux courbes de niveau, le choix du modèle à construire en lien avec la topographie naturelle et le site d'insertion.

Après l'adoption de la résolution, madame la conseillère Audrey Joly a réintégré la salle.

RÉSOLUTION NO. 2026-095

Subvention pour le remboursement des frais d'inscription au programme de Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour 2026

ATTENDU QUE les associations de lac ont l'opportunité de participer au programme du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, moyennant des frais d'inscription de 75 \$ et des frais d'analyses de laboratoire de 135 \$;

ATTENDU QUE le conseil désire continuer d'offrir aux associations de lac le remboursement des frais non remboursés par le ministère pour la participation au programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 135 \$ aux associations de lac inscrites au RSVL et une subvention de 210 \$ aux associations qui s'inscrivent pour la première fois au RSVL, soit les frais d'inscription et les frais d'analyses de laboratoire, sous réserve de la transmission à la Ville de leur preuve d'inscription au RSVL pour l'année 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-096

Demande de retrait de noms de rues à la Commission de toponymie du Québec

ATTENDU QUE la résolution 2022-069, visant l'approbation d'un projet majeur de lotissement, identifie le nom des rues à être construites pour le projet, soit :

- Rue du Sucrier
- Impasse de la Chaudière
- Rue du Bec-Sucré
- Impasse des Chalumeaux

ATTENDU QUE le délai de validité de ce projet majeur de lotissement est échu et que les rues ne seront pas construites ;

ATTENDU l'attestation d'officialisation de la Commission de toponymie datée du 7 septembre 2022 pour ces toponymes ;

ATTENDU le rapport de madame Andrée-Ann Larocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 10 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville demande à la Commission de toponymie du Québec de retirer les toponymes suivants :

- Rue du Sucrier
- Impasse de la Chaudière
- Rue du Bec-Sucré
- Impasse des Chalumeaux

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2026-097

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – rue des Pervenches

ATTENDU le projet majeur de lotissement déposé, qui vise à constituer 6 lots à même les lots 2 233 044, 3 690 030 et 3 690 034, en bordure des chemins existants des Pervenches et des Perdreaux ;

ATTENDU QUE dans un second permis de lotissement, un des lots projetés doit être joint au lot 6 052 481 afin de ne former qu'un seul lot, car cette partie résiduelle est non conforme ;

ATTENDU QUE ce projet majeur vise également à retirer en partie le cadastre non aménagé de la rue des Pervenches ;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en terrain de l'ordre de 12,4% et que cette proposition permet

d'officialiser les sentiers Adéloise-Ouest et Grand-Pic ;

ATTENDU QUE, bien que le plan de l'arpenteur-géomètre mentionne la volonté de subdiviser certains lots projetés, la Ville doit évaluer de telles demandes selon la réglementation en vigueur au moment du dépôt d'une demande officielle et complète ;

ATTENDU QUE tant que le règlement de contrôle intérimaire numéro 1380, visant notamment à interdire le prolongement d'une rue existante ou l'ouverture d'une nouvelle rue, est en vigueur, le cadastre de la rue des Pervenches ne pourra pas être aménagé ;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable et de lotissement ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet majeur de lotissement tel que présenté à la dernière version du plan image préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, daté du 10 février 2025, 9280 de ses minutes ;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en terrain de l'ordre de 12.4 % de l'immeuble et de procéder à l'acquisition de l'immeuble identifié au plan;

QUE tous les frais, notamment de notaire et d'arpenteur, soit à la charge du promoteur;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-098

Autorisation de signature – Servitude et contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – Lot 2 231 128

ATTENDU la demande de permis de construction déposée par le propriétaire du lot 2 231 128 ;

ATTENDU QUE la réglementation prévoit que, comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction à l'égard de la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement, en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, le propriétaire doit effectuer une contribution selon les modalités indiquées au règlement de lotissement et aux modalités sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vigueur ;

ATTENDU QUE, dans le cas où un sentier récréatif est présent sur le site ou en bordure de celui-ci, le conseil municipal détermine la contribution applicable ;

ATTENDU QUE la piste CCC traverse le lot 2 231 128, qu'il s'agit d'une piste patrimoniale importante et utilisée, que sa connectivité est primordiale pour le réseau actuel de Plein Air Sainte-Adèle et que la pérennisation de ce tronçon est essentielle à la survie du réseau de ce secteur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déplacer la piste, afin qu'elle longe la ligne de propriété ;

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée est de 10 % de la valeur du terrain ;

ATTENDU QU'il est impossible d'obtenir cette contribution en terrain, car cela rendrait le lot 2 231 128 non conforme ;

ATTENDU QUE la contribution projetée en espace est une servitude de 136,9 m², ce qui équivaut à 6,93 %, et que la contribution projetée monétaire est de 1 076,12 \$, ce qui équivaut à 3,07 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER, à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces verts, l'acquisition d'une servitude pour le sentier de la piste CCC, représentant 6,93 % et 3,07% en monétaire, soit une somme de 1 076,12 \$, le tout tel qu'identifié au plan préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 13 novembre 2025, 9993 de ses minutes ;

QUE tous les frais, notamment de notaire et d'arpenteur, soient à la charge du propriétaire du lot 2 231 128 ;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-099

Demande de prolongation de délai – PPCMOI 2105, boul. de Sainte-Adèle (Riopel Centre de rénovation Home Hardware)

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant l'usage, l'agrandissement de l'aire d'entreposage, la construction d'un bâtiment d'entreposage, la hauteur et l'implantation de l'entreposage extérieur, la hauteur des clôtures et murets de soutènement et la surface végétale sur l'immeuble situé au 2105, boulevard de Sainte-Adèle (Riopel centre de rénovation Home Hardware), a été déposée à la ville ;

ATTENDU la résolution 2024-275 adoptée à la séance du 17 juin 2024 pour autoriser le projet ;

ATTENDU la réception du certificat de conformité de la MRC des Pays d'en haut en date du 18 juillet 2024 ;

ATTENDU QUE la résolution d'adoption du PPCMOI précise que la présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la résolution ;

ATTENDU QUE le PPCMOI était en vigueur jusqu'au 18 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la demande de prolongation a été déposée après l'expiration du délai de validité ;

ATTENDU QUE la demande de prolongation doit se faire avant l'expiration du délai de validité ;

ATTENDU QUE le demandeur doit entreprendre à nouveau le processus de PPCMOI ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle n'est pas en droit d'entreprendre une modification réglementaire pour le moment ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse la demande de prolonger le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 2105, boulevard de Sainte-Adèle (Riopel centre de rénovation Home Hardware.

RÉSOLUTION NO. 2026-100

Demande d'aide financière – Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes 2026 – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 17 février 2026, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour 2026 ;

De désigner madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2026-101

Subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2026 – Autofinancement

ATTENDU la résolution 2026-100 concernant la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque municipale ;

ATTENDU la demande du ministère que la Ville confirme son engagement d'autofinancer les montants liés à la subvention jusqu'à la réception de celle-ci ;

ATTENDU le rapport de madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 17 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la Ville à s'engager à autofinancer les sommes qu'elle devrait recevoir à titre d'aide financière jusqu'à la réception de celles-ci ;

D'AUTORISER madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tout document relatif à cette demande, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-102

Demande de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 9 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local (renouvellement) :

Club de l'Amitié (FADOQ Sainte-Adèle)
Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle (CCTSA)
Fondation des gens heureux de l'École Saint-Joseph
Fondation Maude-Gauthier
Reliure Adéloise
Maison des Jeunes de Sainte-Adèle
Accueil communautaire Jeunesse : Le Labyrinthe

Organisme régional (renouvellement) :

FC Boréal
Chevaliers de Colomb
Antr'Aidant
Carrefour Jeunesse Emploi des Pays-d'en-Haut
Répit, Bien-Être
Club aquatique des Laurentides (CALAU)
La DeMOIs'aile
Prévoyance Envers les aînés des Laurentides
Regroupement des partenaires PDH (RPPDH)
Table des Aînées MRC PDH
Tournenvert

RÉSOLUTION NO. 2026-103

Barrages routiers 2026 - Sélection des organismes

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU QUE les organismes locaux peuvent déposer une demande de barrage routier jusqu'au 1^{er} mars de chaque année;

ATTENDU QUE la politique prévoit un maximum de 4 barrages par année;

ATTENDU QUE 4 organismes locaux ont déposé une demande;

ATTENDU le rapport de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 5 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue des barrages routiers suivants :

9 mai 2026 – Entraide bénévole des Pays d'en Haut
12 septembre 2026 – Club de Soccer FC Boréal
7 novembre 2026 – Maison des Jeunes de Sainte-Adèle (Nez Rouge)
12 décembre 2026 – Garde-Manger des Pays d'en Haut

RÉSOLUTION NO. 2026-104

Autorisation de signature - Acquisition partielle du chemin du Paysan – Parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Adèle de procéder à l'acquisition partielle du chemin du Paysan afin de l'intégrer à même le parc du Mont Loup-Garou afin de rendre le parc plus sécuritaire, de préserver les sentiers, la faune et la flore ;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 11 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Ressources Naturelles de lui céder gratuitement la partielle du chemin du Paysan identifier au plan ci-joint pour l'intégrer à même le parc du Mont Loup-Garou ;

QUE le conseil autorise monsieur Vincent Bélanger à déposer la demande de cession gratuite au ministère et à signer tout document relatif avec la demande ;

QUE cette cession soit faite à titre gratuit ;

QUE les frais d'administration exigé par le ministère, les frais d'arpenteurs et de notaire soient assumés par la Ville, à même la subvention reçue du Programme Signature Innovation ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte nécessaire à l'acquisition de la partielle du chemin du Paysan.

RÉSOLUTION NO. 2026-105

Soutien financier – Festival Tournant

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement les organismes du milieu, afin de les aider à consolider leur offre de service sur le territoire ;

ATTENDU la demande de l'organisme Danse Laurentides pour le Festival Tournant ;

ATTENDU le rapport de madame Guylaine Vigneault, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 4 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le montant suivant soit octroyé à cet organisme :

ORGANISME	MONTANT
Danse Laurentides (Festival Tournant)	1 500 \$

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-106

Autorisation de signature - Protocole d'entente Festival Focus (2026)

ATTENDU la demande de l'OBNL Focus Fest de tenir le Festival Focus sur le territoire de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la Ville désire encadrer certaines demandes particulières;

ATTENDU le rapport de monsieur David Gauvin, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté 11 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'OBNL Focus Fest pour la tenue du Festival Focus, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à signer le protocole d'entente.

RÉSOLUTION NO. 2026-107

Octroi de contrat - Fourniture de services et location de sonorisation et d'éclairage pour soirées Nostalgie – 2026 (LOI-2602-MEC)

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture de services et location de sonorisation et d'éclairage pour cinq soirées Nostalgie de l'été 2026 ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Les Pirates du Son	40 823.03 \$
- LSM	98 202.25 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 6 mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Les Pirates du Son, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 35 506 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture de services et location de sonorisation et d'éclairage pour cinq soirées Nostalgie de l'été 2026 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-108

Modification – *Politique concernant les programmations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*

ATTENDU la résolution 2025-445, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, pour l'adoption des modifications à la *Politique concernant les programmations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire* **modifiée** ;

ATTENDU le rapport de madame Roxanne Locas, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 18 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la *Politique concernant les programmations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire modifiée*, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2026-109

Autorisation de signature - Entente du CISSS pour le soutien financier pour le camp de jour

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle, offre depuis plusieurs années, à ses familles en difficulté, des places gratuites et à tarif préférentiel pour leur enfant qui souhaite joindre le camp de jour durant la saison estivale ;

ATTENDU l'entente avec le CISSS pour le soutien financier des coûts associés à ce programme essentiel pour les familles ;

ATTENDU le rapport de madame Roxanne Locas, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 24 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'octroi de trois (3) gratuités et la participation financière de la Ville pour 5 places au programme 1/3, correspondant au partage des coûts, à parts égales, des frais reliés à l'inscription au camp de jour pour les résidents, soit 1/3 Parent, 1/3 CISSS et 1/3 Ville.

RÉSOLUTION NO. 2026-110

Adoption – Procédure d'approbation des nouveaux sentiers de plein air modifiée

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la *Procédure d'approbation des nouveaux sentiers de plein air modifiée* du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2026-111

Déclaration d'intérêt – Étude d'optimisation des services de sécurité incendie – MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE les municipalités doivent composer avec une pression financière croissante liée notamment à l'augmentation des coûts d'équipements, de formation, de ressources humaines et d'entretien des infrastructures en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Adèle et de Saint-Sauveur ont amorcé des discussions visant à évaluer les possibilités d'optimisation de certains volets de leurs services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE ces démarches pourraient porter notamment sur :

- des regroupements d'achats;
- le partage et/ou l'acquisition conjointe de certains équipements spécialisés;
- l'optimisation de certaines ressources humaines, notamment en matière de prévention incendie et d'état-major;
- l'optimisation et la mutualisation de certaines formations requises;

ATTENDU QUE de telles analyses pourraient générer des économies d'échelle, améliorer l'efficacité organisationnelle et renforcer la collaboration intermunicipale;

ATTENDU QU'il apparaît opportun d'élargir la réflexion à l'ensemble des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'évaluer le potentiel régional d'optimisation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle déclare son intérêt à participer à une étude visant à analyser les possibilités d'optimisation et de mutualisation de certains volets des services de sécurité incendie ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte de contribuer aux coûts de ladite étude, lesquels seront répartis entre les municipalités participantes à parts égales.

RÉSOLUTION NO. 2026-112

Demande de subvention – FRR Volet 4 (Fourniture de services en prévention incendie)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC désirent présenter un projet de fourniture de services en prévention incendie dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle s'engage à participer au projet de fourniture de services en prévention incendie;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la Ville de Saint-Sauveur, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des services juridiques, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2026-113

AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1387 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-114

AVIS DE MOTION

Je, Marie-Hélène Vigeant, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1390 décrétant des dépenses de 4 665 000 \$ en immobilisation pour des travaux routiers, de trottoirs, de piste multifonctionnelle et de drainage (type parapluie) ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-115

Règlement 1389 décrétant un emprunt de 3 365 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire, mise aux normes de postes de pompage, interventions afin de réduire l'infiltration et le captage et plan de gestion des débordements d'eau usée, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 365 000 \$ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1389 décrétant un emprunt de 3 365 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire, mise aux normes de postes de pompage, interventions afin de réduire l'infiltration et le captage et plan de gestion des débordements d'eau usée, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 365 000 \$, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2026-116

Règlement 1383-1 modifiant le *Règlement 1383 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2026* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1383-1 modifiant le *Règlement 1383 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2026*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2026-117

Règlement 1314-2026-OEB relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1314-2026-OEB relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 129 773,73 \$ pour la période du 14 février 2026 au 13 mars 2026.
- b) Liste des comptes à payer au montant de 2 737 095,27 \$ pour le mois de janvier 2026
- c) Engagements au montant de 877 119,89 \$ pour la période du 1er au 28 février 2026

Dépôt – Rapport sur la gestion contractuelle 2025

Dépôt de la trésorière – Rapport des activités de la trésorière en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire d'un inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'environnement

Lettre de la Commission municipale du Québec – Rappel du suivi de l'application des recommandations – Rapport d'audit portant sur la gestion de l'eau potable

Rapport modifié du bilan sur la qualité de l'eau potable 2025

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé permanent - Préposé, équipements et bâtiments au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé temporaire – Préposé aux Services techniques et hygiène du milieu

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé temporaire – Journalier-chauffeur au Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée temporaire – Adjointe administrative Greffe

Dépôt - Dépassement de coût – Contrat du cadre financier 2025-2029



Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés saisonniers -
Préposé aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie
communautaire - Saison estivale 2026

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée
temporaire – Adjointe administrative

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la mairesse, mesdames les conseillères Audrey Joly, Arielle Beaudin et
Marie-Hélène Vigeant, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Léveillé,
Alexandre Charbonneau et André Lamarche, s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2026-118

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h14.

Madame Nadine Brière
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques